



Date: 2023-04-12

Heure d'arrivée: 10:00

Numéro du rapport d'inspection: 3565723
Raison de la visite: Insp. suivi de maîtrise (02)

Exploitant: [REDACTED]

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 159 DES MEANDRES, POINTE-A-LA-CROIX, G0C1L0, (Québec)

Numéro de dossier: 2411272 - 1

Numéro spécifique: Sans objet

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Les situations marquées d'un astérisque (*) sont prioritaires et représentent un risque supérieur pour la santé des consommateurs et le risque pour la santé et le bien-être des animaux. Veuillez sans plus tarder prendre toutes les mesures nécessaires pour vous assurer que les règles décrites ci-dessous sont respectées.

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ DES ANIMAUX ET À LEUR BIEN-ÊTRE

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1 *	Fournir aux animaux un accès à de l'eau en quantité et en qualité compatibles avec les impératifs biologiques de l'espèce.	Chien / Absence d'eau. / Animal avec besoins particuliers. / Des chiennes allaitantes n'ont pas d'eau dans leurs bols. À notre demande, Mme Beebe a abreuvé les chiennes / Abreuvement de l'animal.
2 *	Fournir de l'eau potable fraîche et exempte de contaminants, notamment de fèces, d'urine ou de litière.	Chien / L'eau est contaminée. / Plusieurs bols contiennent de l'eau souillée de ripe de bois, brouillée.
3 *	Installer l'équipement d'abreuvement de façon à prévenir le renversement et la contamination.	Chien / L'eau est contaminée. / Certains bols d'eau renversés
4 *	Fournir à un animal une cage, un enclos, un box ou une stalle en bon état, solide et stable, fabriqué avec des matériaux non toxiques.	La conception ou la construction est inadéquate. / Enclos / Les enclos sont en bois brute, en bois de palette, certaines brisées, grugées. Sales de matière brune (excréments)
5 *	S'assurer que les planchers et la portion inférieure des murs qui sont susceptibles d'entrer en contact avec un animal soient en bon état, non toxiques, lisses et non poreux.	La conception ou la construction est inadéquate. / Enclos / Présence de trous dans les revêtements des murs des enclos et présence de clous apparents accessibles aux chiens et aux chiots, risques élevé de blessures.

6 *	S'assurer que la température et le taux d'humidité du bâtiment sont compatibles avec les impératifs biologiques de l'animal qui y est gardé.	La température ambiante est inadéquate. / Bâtiment / La température des bâtiments où il y a de jeunes chiots est sous les 20°C. 16°C constaté au thermomètre. [REDACTED] ajoute du chauffage à notre demande / Ajout de chauffage temporaire. La température ambiante est inadéquate. / Bâtiment / Les bâtiments avec les chiens adultes sont gardés à des températures sous 10°C. Température extérieur à 7°C lors de l'inspection, bâtiments non chauffés et non isolés.
7 *	S'assurer que le bâtiment où est gardé l'animal soit ventilé et que l'air y soit renouvelé afin de prévenir notamment la concentration d'ammoniac et de poussière.	La ventilation est inadéquate. / Bâtiment / Absence de ventilation en fonction dans les bâtiments. Forte odeur d'ammoniac. Mme Beebe met la ventilation en marche à notre demande. / Ajout de ventilation temporaire.
8 *	Garder un animal dans un lieu convenable, salubre et propre.	Malpropreté, présence de souillures ou de déchets. / Bâtiment / Présence de poussières et de toiles d'araignées. Présence d'excréments dans les enclos.
9 *	S'assurer que le collier d'un animal ne gêne pas sa respiration ni ne lui occasionne de la douleur ou des blessures.	Chat/Chien / L'utilisation est inadéquate. / 2 chiens portent un collier étrangleur et sont attachés.
10 *	Attacher un animal avec un dispositif de contention qui ne risque pas de se coincer ou de se raccourcir.	Chat/Chien / Le dispositif est inadéquat. / Chaine enroulé pour certains chiens. Corrigé à notre demande
11 *	Entretenir un animal et tailler ses griffes ou ses sabots à une fréquence qui prévient les maladies, l'inconfort et les blessures.	Chien / L'animal n'est pas entretenu. / Les griffes sont longues, les chiens ne sont pas tondu et sont pleins de mottes et sont sales de boue et d'excréments. Impossible de voir certains yeux de chiens à cause de poils.
12 *	Fournir quotidiennement à l'animal une période d'exercice adéquate.	Chien / L'animal ne fait pas d'exercice. / Chien / Les chiens ne font pas d'exercice à tous les jours
13	Prévoir pour la femelle qui allaite un endroit où elle peut s'isoler de ses petits selon ses besoins.	La femelle ne peut s'isoler de ses petits. / Chien / Absence d'installation permettant à la chienne de s'isoler de ses petits
14	Fournir aux animaux de la nourriture saine, fraîche et exempte de contaminants, notamment de fèces, d'urine ou de litière.	Chien / La nourriture est contaminée ou altérée. / Ripe dans les bols de nourriture
15	Fournir à un chien hébergé à l'extérieur une niche ou un abri d'une dimension qui lui permet de s'y retourner facilement et de maintenir sa température corporelle par temps froid.	Chien / La construction ou la conception est inadéquate. / Les niches sont trop grande par rapport à la taille des chiens
16	Informations recueillies	Chien (Adulte) / 95 Chiot (moins de 6 mois) / 52

REMARQUES

Inspection de suivi concernant le bien-être animal et suite à la réception d'une plainte concernant les chiens, effectuée avec [REDACTED]

Je suis accompagnée de Mme Myriam Bordeleau, inspectrice MAPAQ.

Aucune amélioration n'est constaté au niveau du bien-être et de la sécurité de l'animal.

- Les températures dans les bâtiments ne sont pas conformes aux impératifs biologiques des animaux
- Les enclos et les niches sont en mauvais état. Risques de blessures et d'ingestion de matière (bois, plastique, laine isolante).
- La ventilation n'est pas en fonction lors de l'inspection et inefficace, présence de forte odeur d'ammoniac dans les bâtiments. Les yeux nous piquent et coulent. Nous n'avons pas été en mesure de faire l'inspection complète d'une des roulotte dû à l'odeur trop forte. Impossible de respirer normalement.
- Les lieux ne sont pas propres.
- Les animaux ne sont pas entretenus et ne font pas suffisamment d'exercice.
- Absence d'eau pour les chiens allaitantes.
- Présence de collier étrangleur pour 2 chiens attachés, demande de retrait immédiat, mais [REDACTED] n'a pas d'autres colliers et n'a pas de place pour relocaliser ces chiens et chaîne entortillés pour certains.
- Présence de rive dans l'eau et la nourriture.

Le permis n'a pas été renouvelé. [REDACTED] mentionne que c'est [REDACTED] qui s'occupe de remplir les documents de demande de permis et qu'elle ne l'a pas encore fait. Vous êtes présentement en opération sans permis.

Il a été demandé de mettre des sources de chaleurs ou relocaliser les chiennes avec petits, l'ajout d'eau a été demandé pour les chiennes allaitantes et il a été demandé de mettre la ventilation en fonction. [REDACTED] s'exécute.

Des rapports d'infractions seront soumis au ministère de la justice comme le prévoit la loi, la saisie de vos animaux pourrait être envisagée.

IL EST DE VOTRE RESPONSABILITÉ DE VOIR À LA SÉCURITÉ ET AU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX SOUS VOTRE GARDE ET CE, EN TOUT TEMPS.

Les améliorations mentionnées au plan d'action que vous nous avez soumis ne sont pas débutées, vous êtes toujours en infraction concernant les conditions de garde de vos animaux.

Des photos ont été prises.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/sante-animale/bien-etre-animale/GM_Guide_application_Loi_Bien_etre_animal_MAPAQ.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/sante-animale/bien-etre-animale/GM_Guide_reglement_chats_chiens_MAPAQ.pdf

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: LISE MICHAUD

Adresse: 350, BOUL. ARTHUR-BUIES, RIMOUSKI, G5L5C7, (Québec)

Téléphone: 418 727-3522 poste 1666

Télécopieur: 418 727-3821

Courriel : lise.michaud@mapaq.gouv.qc.ca

Un exemplaire de cet acte a été expédié par la poste à [REDACTED] 59 DES MEANDRES, POINTE-A-LA-CROIX,
G0C1L0, (Québec)

Fait à RIMOUSKI ce 2023-04-13

Signature :

[REDACTED]

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1)

PROPRIÉTAIRE OU GARDIEN DE 50 CHATS OU CHIENS ET PLUS

NOM ET ADRESSE DU DÉTENTEUR

GILBERT LANDRY
159, DES MEANDRES
POINTE-A-LA-CROIX, (Qc)
G0C 1L0



André Lamontagne
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

CE PERMIS PREND EFFET LE 2022-01-25 ET EXPIRE LE 2023-01-24

Copie conforme à l'original

Par : LISE MICHAUD

Date : 30 mai 2023

Signature : 

Date intervention : 2 mai 2023 Heure début : 9 : 00 fin : 12 : 25

Dossier BAK : 2411272-1 Gilbert Landry 159 meAndres, Pointe-à-la-Croix
2792589-1 micheline Beebe 418-788-5050, 418-865-3589
PL 1171955, 1172261, 1172051

Police : SQ Montpelier

Agent : Veronique Girard Matricule : [redacted] Arrivée : 9 : 00 Départ : 12 : 25

Agent : Samuel Perron Matricule : [redacted] Arrivée : 9 : 00 Départ : 11 : 15

Service Animalier : [redacted]

Contrôleur : [redacted] Arrivée : 9 : 00 Départ : 12 : 25

Contrôleur : [redacted] Arrivée : 9 : 00 Départ : 11 : 30

Signature formulaire de confidentialité

Serrurier : [redacted] Arrivée : ___ : ___ Départ : ___ : ___

Signature formulaire de confidentialité

Formulaire juridique :

Remise du mandat de perquisition : À [redacted] mentionner [redacted] arrivée

Remise du PV de saisie : [redacted] 9h15

Remise du Rapport d'inspection : [redacted]

Formulaire de cession si accepte : [redacted]

Chaîne possession : [redacted]

Déclaration témoin : [redacted]

Laisser l'avis de perquisition si personne sur les lieux : [redacted]

face garage : trou mur, bal coupant odeur + Ø ventilation
dehors : 1 chien feutre, 1 chien niche trop grand, 1 caniche liberté.
Observations : maison - roc de saut vieux chien problème dentaire

Maison S.S : chien dans le nez, odeur, mere + chiot d'isolé, mur sale

maternité : lèpe eau, excrément, odeur ammoniac + malgré ventilation

en face : chienne Ø accès chiot, grillage fermé, T° 8°C 2 chiots présent.

59 chiens total (38 > 6 mois, 21 < 6 mois) saisi 57 chiens

laisse 2 chiens maison conditionnel stérilisation + examen vet

Identification #1 : [redacted]

RAMQ / SAAQ # [redacted]

Identification #2 : [redacted]

RAMQ / SAAQ # [redacted]

Déposer au palais justice rapport exécution : poste palais justice New Carlisle

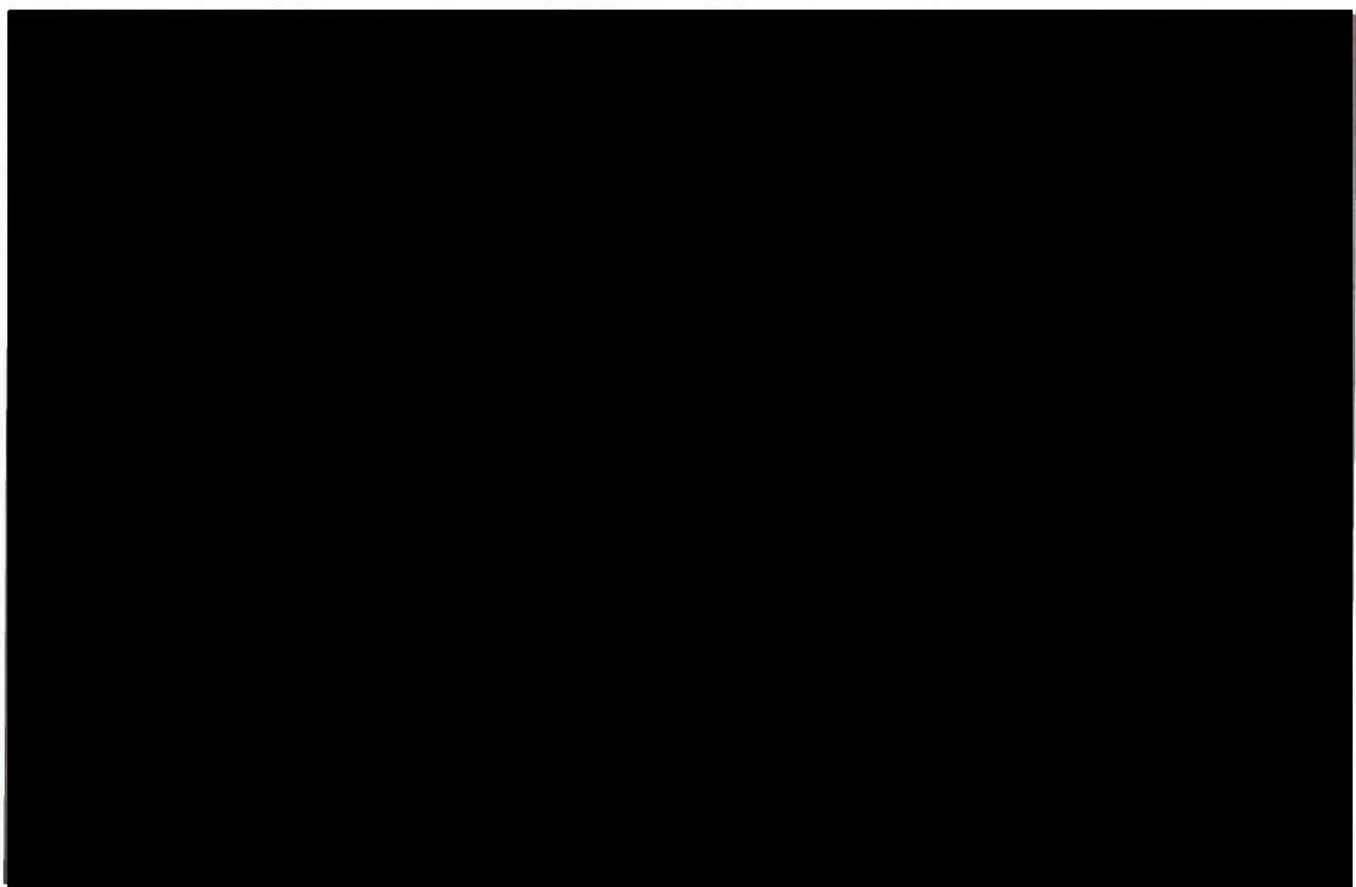
Copie conforme à l'original

Par : LISE MICHAUD

Date : 2023-05-30

Signature : [redacted]

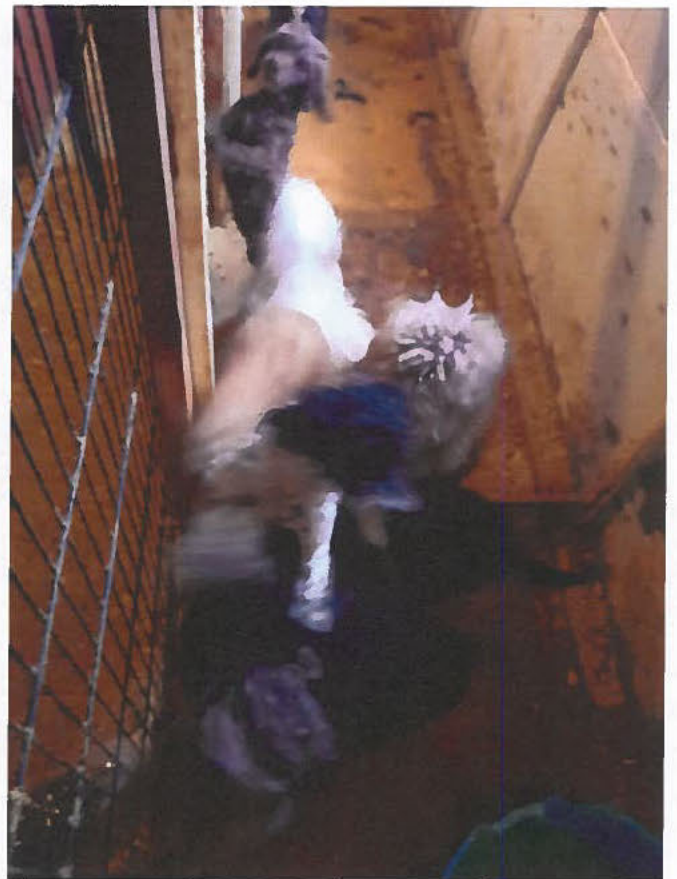
Photographies prises le 2 mai 2023 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2023-05-11
par Lise Michaud, inspectrice



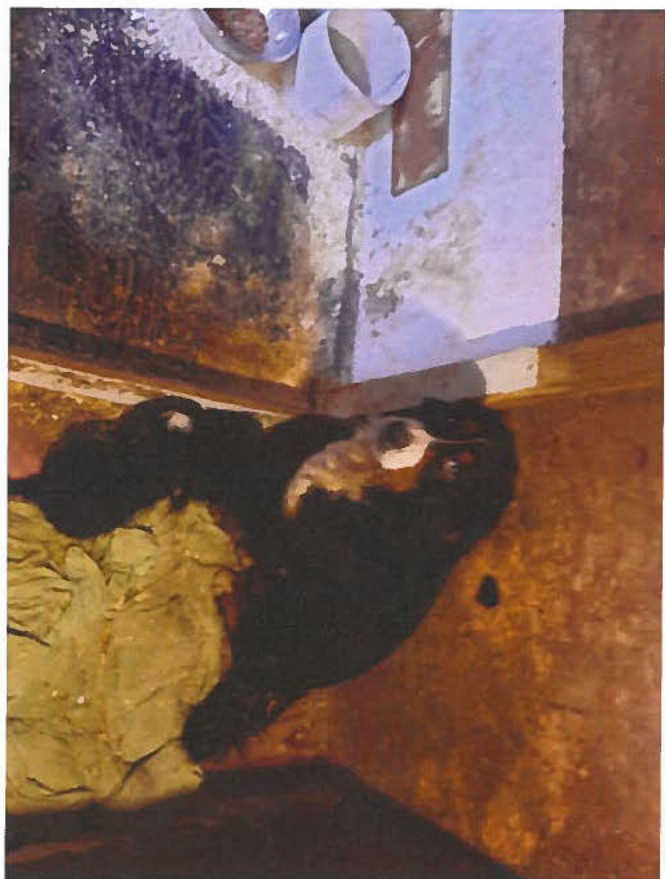
Photographies prises le 2 mai 2023 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2023-05-11
par Lise Michaud, inspectrice



Photographies prises le 2 mai 2023 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2023-05-11
par Lise Michaud, inspectrice



Photographies prises le 2 mai 2023 par Lise Michaud, inspectrice



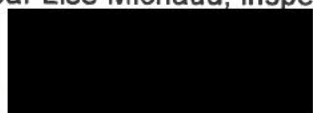
Copie conforme à l'original le 2023-05-11
par Lise Michaud, inspectrice



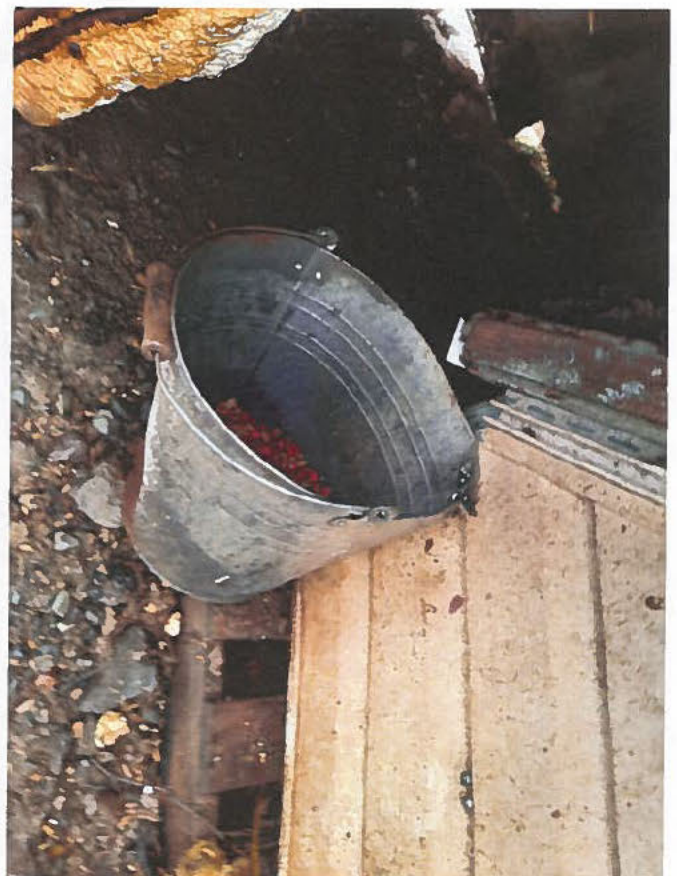
Photographies prises le 2 mai 2023 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2023-05-11
par Lise Michaud, inspectrice



Photographies prises le 2 mai 2023 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2023-05-11
par Lise Michaud, inspectrice



Photographies prises le 2 mai 2023 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2023-05-11
par Lise Michaud, inspectrice



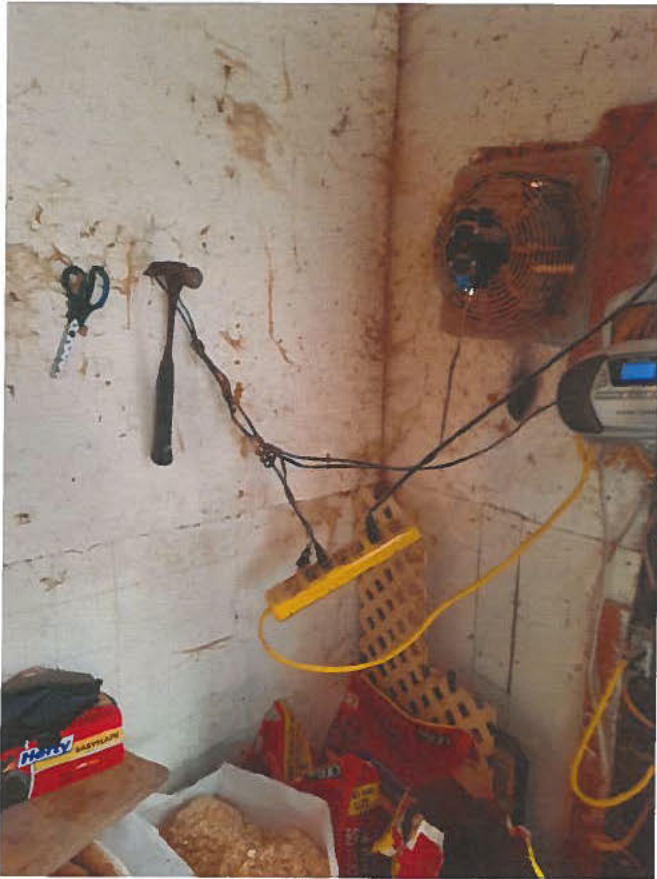
Photographies prises le 2 mai 2023 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2023-05-11
par Lise Michaud, inspectrice



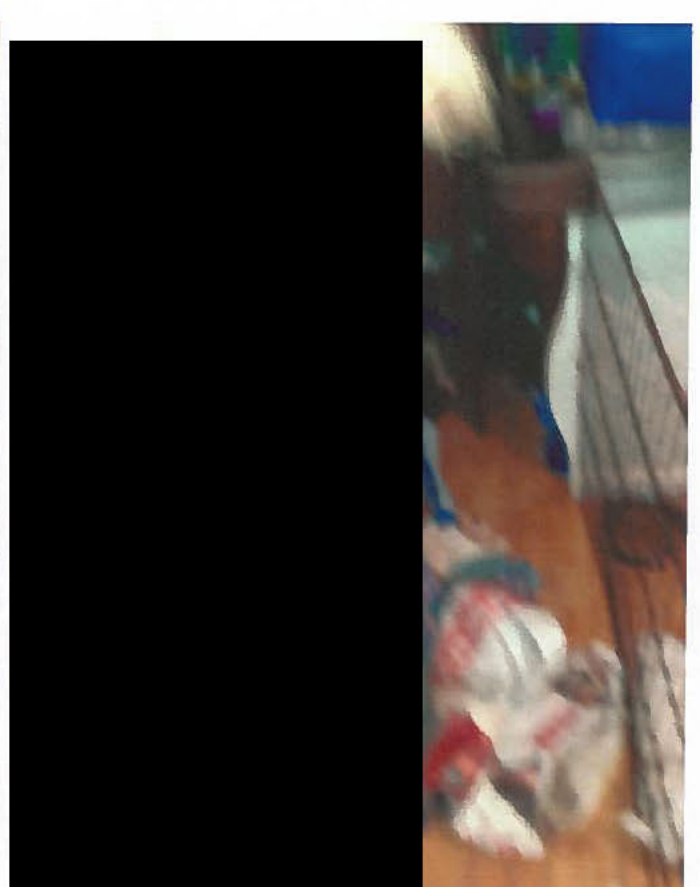
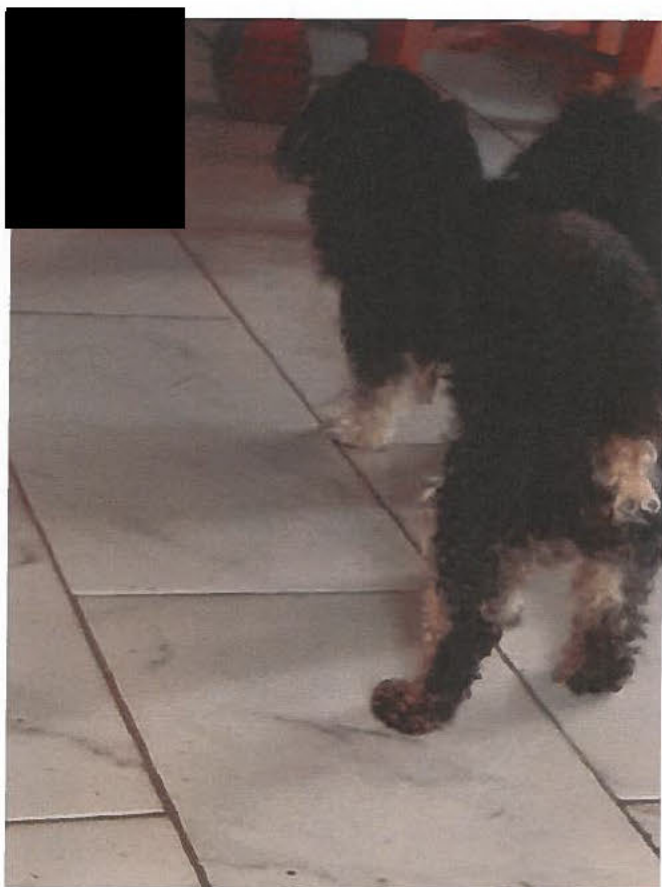
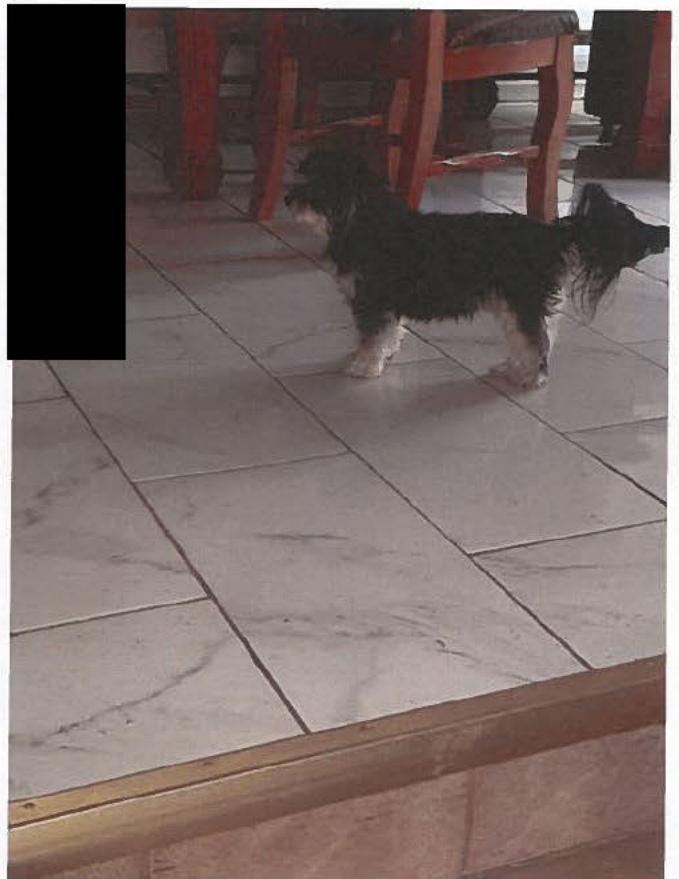
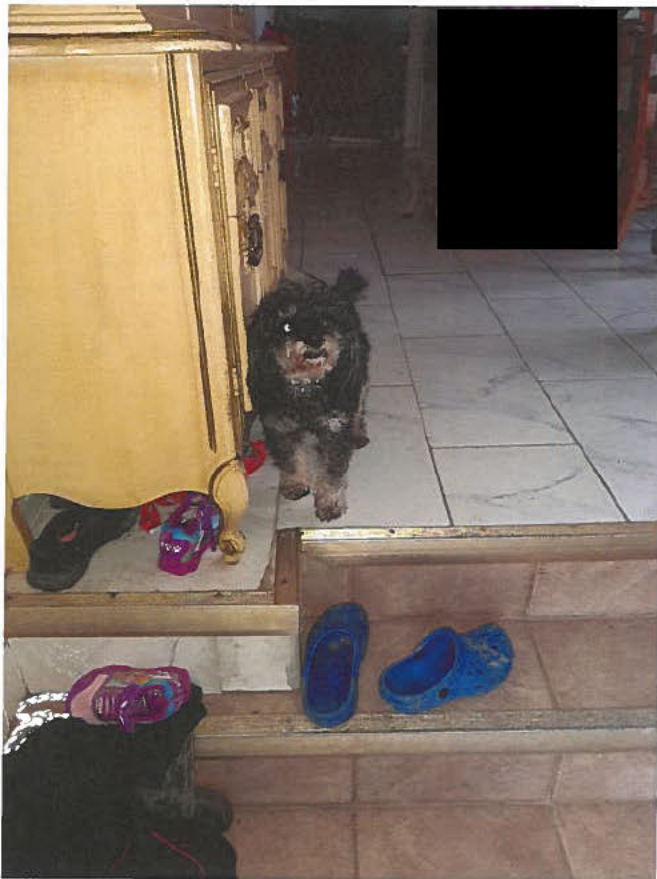
Photographies prises le 2 mai 2023 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2023-05-11
par Lise Michaud, inspectrice



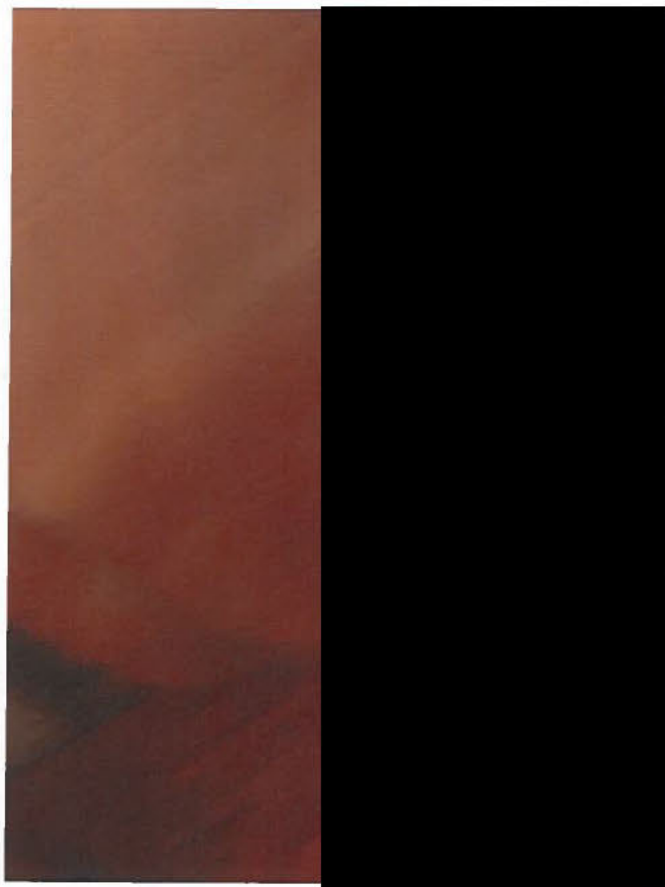
Photographies prises le 2 mai 2023 par Isabelle Morin, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2023-05-11
par Lise Michaud, inspectrice



Photographies prises le 2 mai 2023 par Isabelle Morin, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2023-05-11
par Lise Michaud, inspectrice



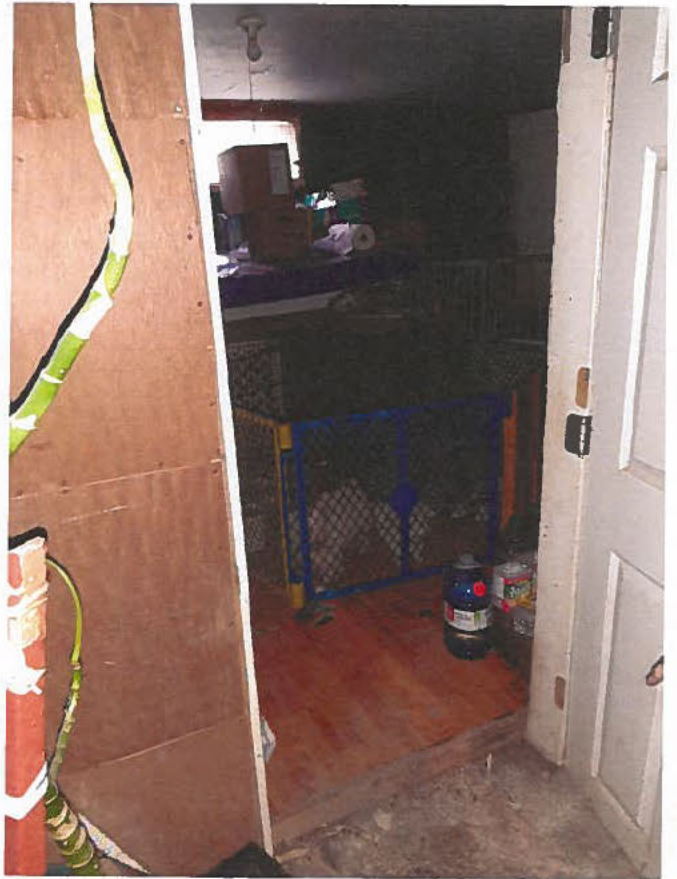
Photographies prises le 2 mai 2023 par Isabelle Morin, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2023-05-11
par Lise Michaud, inspectrice



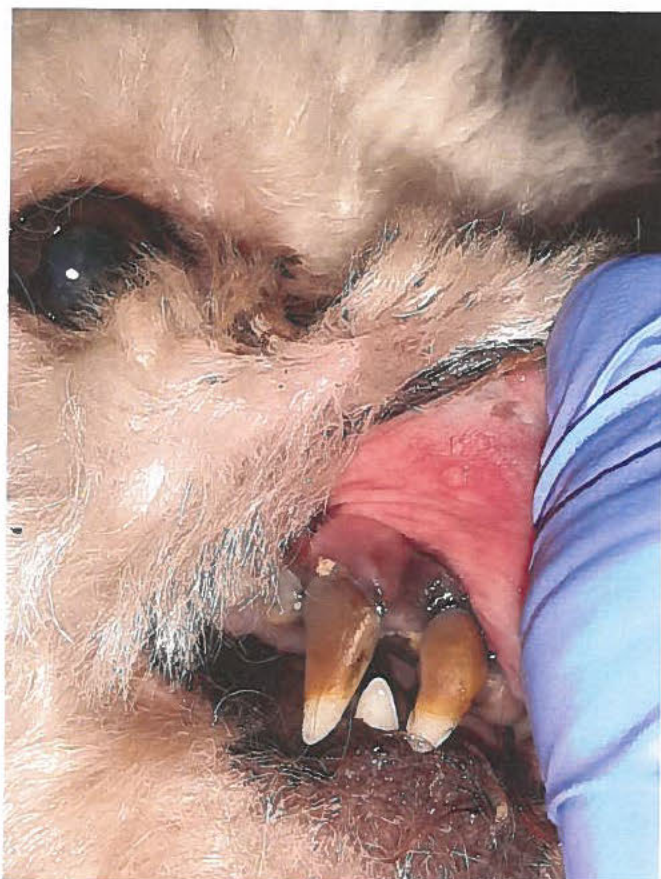
Photographies prises le 2 mai 2023 par Isabelle Morin, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2023-05-11
par Lise Michaud, inspectrice



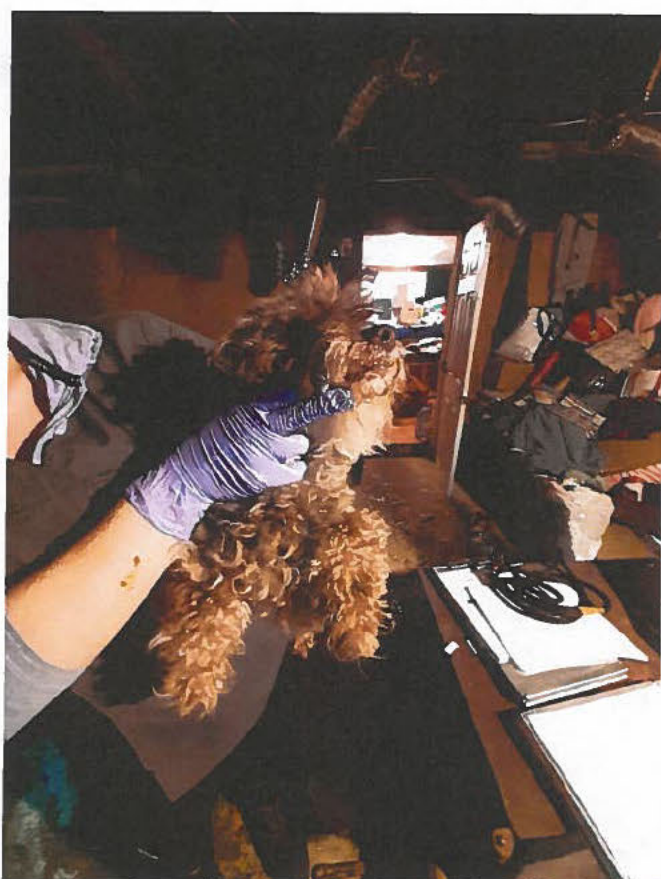
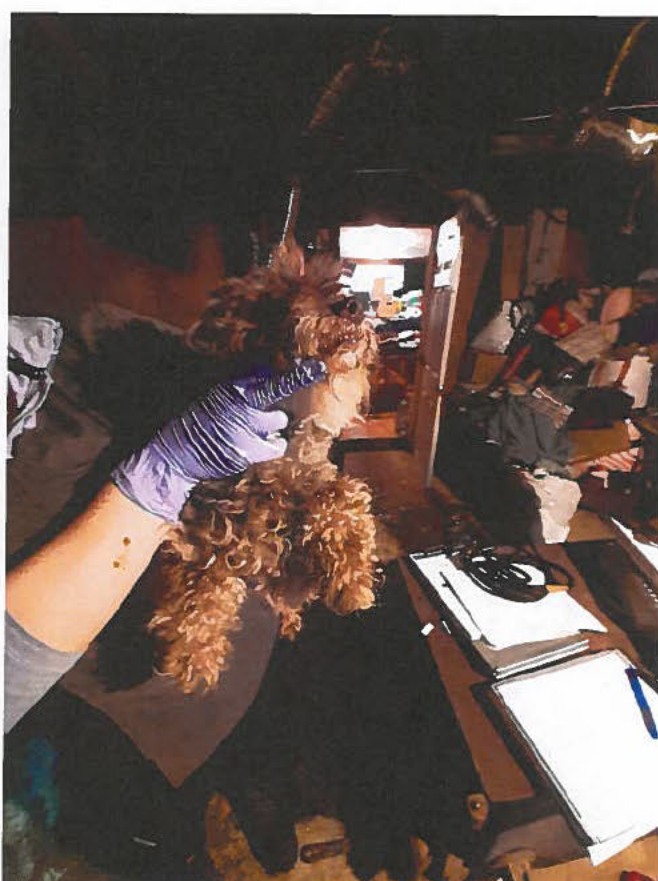
Photographies prises le 2 mai 2023 par Isabelle Morin, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2023-05-11
par Lise Michaud, inspectrice



Photographies prises le 2 mai 2023 par Isabelle Morin, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2023-05-11
par Lise Michaud, inspectrice



Photographies prises le 2 mai 2023 par Isabelle Morin, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2023-05-11
par Lise Michaud, inspectrice



Photographies prises le 2 mai 2023 par Isabelle Morin, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2023-05-11
par Lise Michaud, inspectrice



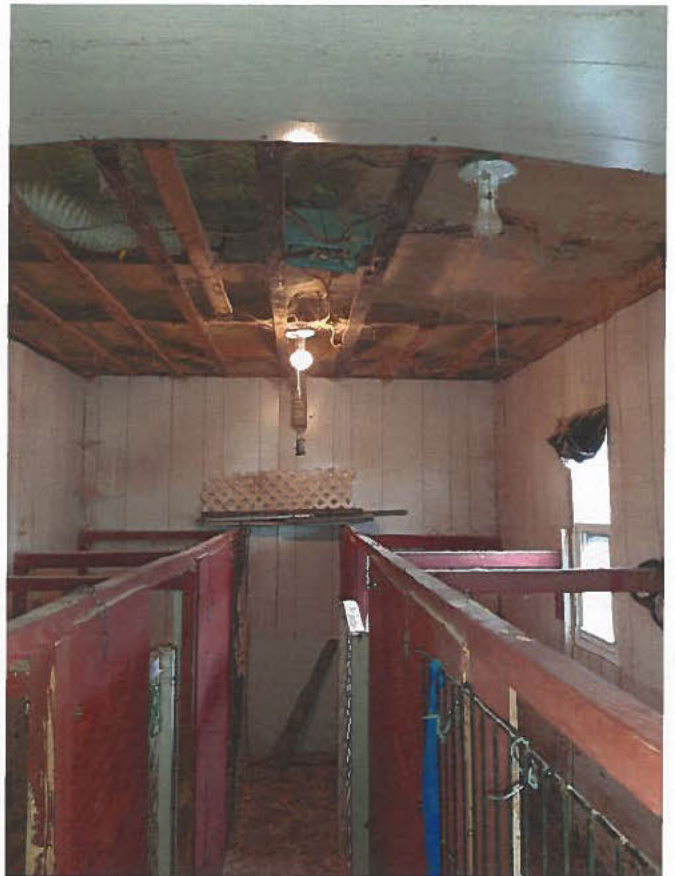
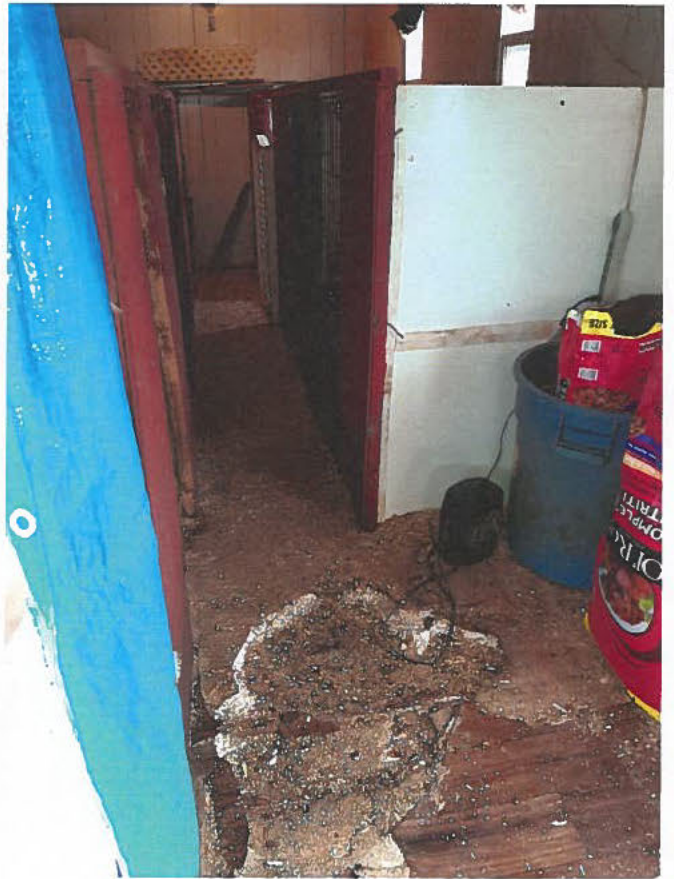
Photographies prises le 2 mai 2023 par Isabelle Morin, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2023-05-11
par Lise Michaud, inspectrice



Photographies prises le 2 mai 2023 par Isabelle Morin, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2023-05-11
par Liéa Michaud, inspectrice

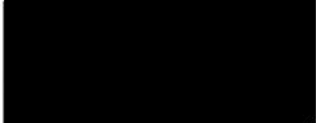


Photographies prises le 2 mai 2023 par Isabelle Morin, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2023-05-11

par Lise Michaud, inspectrice



Photographies prises le 2 mai 2023 par Isabelle Morin, inspectrice



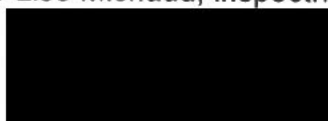
Copie conforme à l'original le 2023-05-11
par Lise Michaud, inspectrice



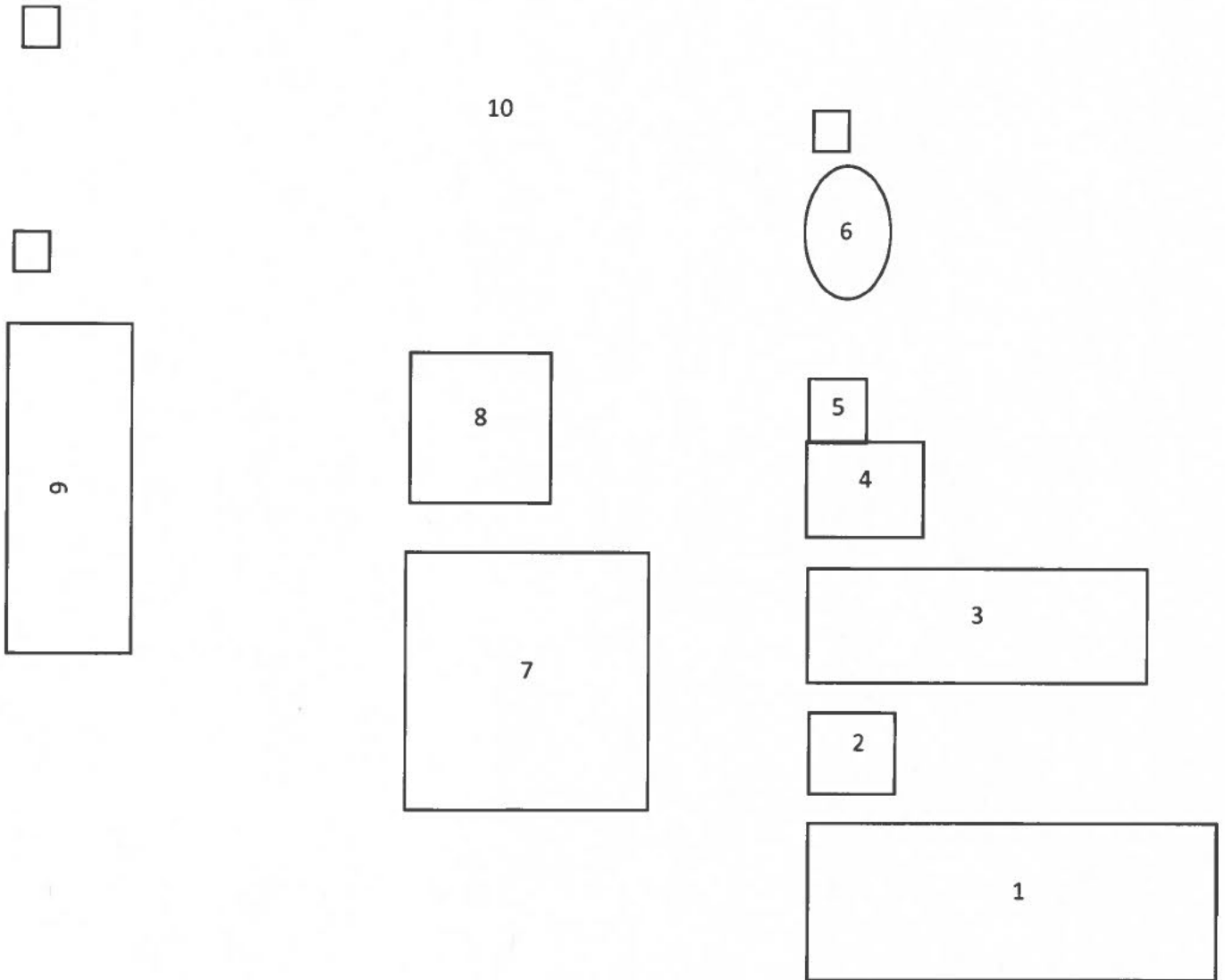
Photographies prises le 2 mai 2023 par Isabelle Morin, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2023-05-11
par Lise Michaud, inspectrice



Plan des lieux (non à l'échelle)



	Bâtiments	Nb chiens	Nb chiots		Bâtiments	Nb chiens	Nb chiots
1	Maison RDC	3	0	6	Igloo	Aucun	
1	Maison SS	7	19	7	Garage	Aucun	
2	Toiletage	Aucun		8	Face garage	13	0
3	Maternité	9	0	9	Roulotte	Aucun	
4	Pouponnière	1	2	10	Niches extérieures + en liberté	3	0
5	Petit bâtiment	2	0		Total	38	21

Dossier MAPAQ # 2411272-0001
M. Gilbert LANDRY
159 rue des Méandres, Pointe-à-la-Croix, QC, G0C 1L0

Historique des évènements:

Le 12 novembre 2020, j'ai fait une inspection suite à la réception d'une plainte concernant le bien-être animal, effectuée avec [REDACTÉ] et [REDACTÉ]. J'ai constaté dans la maternité une forte odeur d'ammoniac qui me piquent les yeux. J'ai constaté que les chiennes ne pouvaient pas s'isoler de leurs petits selon leur besoin. J'ai aussi constaté que les enclos qui hébergeaient les chiens étaient en mauvais état (présence de rouilles, trou dans les murs), sales et fait en matériaux non lisses, ni facilement lavables (bois brute) et que plusieurs enclos avaient les 4 côtés pleins. J'ai aussi constaté la présence de ripe dans les bols d'eau et que le toilettage des chiens était dû. J'ai constaté la présence de 3 chiens qui portaient en permanence des colliers étrangleurs. Présence sur place de 58 chiens de plus de 6 mois et 15 chiots (voir rapport inspection #3274521 en annexe A-12). Plusieurs recommandations avaient été faites. Un plan d'action a été demandé et reçu le 26 novembre 2020 (voir annexe A-19).

Le 25 mars 2021, j'ai fait une inspection de suivi, effectuée avec [REDACTÉ] et [REDACTÉ]. J'ai constaté que certaines chiennes ne pouvaient pas s'isoler de leurs petits selon leur besoin. J'ai aussi constaté que les enclos qui hébergeaient les chiens étaient fait en matériaux non lisses, ni facilement lavables (bois brute), étaient sales et il y avait la présence de trou dans les murs. J'ai constaté que plusieurs niches avaient été remplacés par des cabanes de pêche qui étaient trop grande pour permettre aux chiens de conserver leur chaleur. J'ai constaté qu'une partie des chiens avaient été toiletté, mais il y avait encore des chiens où le toilettage était dû. J'ai encore constaté la présence d'un chien qui portait un collier étrangleur. Présence sur place de 62 chiens de plus de 6 mois et de 6 portées de chiots (voir rapport inspection #3282795 en annexe A-13). Un délai supplémentaire avait été laissé à M. Gilbert LANDRY, car il m'avait mentionné que les matériaux pour faire les correctifs se trouvaient au Nouveau-Brunswick et que la frontière était fermée à cause du COVID.

Le 10 mai 2022, j'ai fait une inspection régulière, effectuée avec [REDACTÉ] et [REDACTÉ] et j'en ai profité pour faire un suivi. J'ai constaté que certaines chiennes ne pouvaient pas s'isoler de leurs petits selon leur besoin et que des chiots de 6 semaines étaient séparés de leur mère. J'ai aussi constaté que les enclos qui hébergeaient les chiens étaient fait en matériaux non lisses, ni facilement lavables (bois brute), qui étaient sales et en mauvais état (présence de rouille sur le grillage, trous dans les murs). J'ai constaté la présence de broches et de clous accessibles aux chiens. J'ai constaté la présence d'ammoniac dans 2 bâtiments malgré que la ventilation fût en fonction. Présence sur place de 76 chiens de plus de 6 mois et de 46 chiots. [REDACTÉ] m'a fait part de son intention d'installer une roulotte sur le terrain pour relocaliser certains chiens. Je lui ai rappelé les normes que celui-ci devrait respecter. Plusieurs avis de non-conformité ont été émis (voir rapport inspection #3450757 en annexe A-14).

Le 24 novembre 2022, je fais une inspection régulière et suite à la réception d'une plainte concernant le bien-être animal, effectuée avec [REDACTÉ] et [REDACTÉ]. Je constate dans les bâtiments, une odeur d'ammoniac, donc une ventilation inadéquate. Je constate que les chiennes ne peuvent pas s'isoler de leurs petits selon leur besoin. Je constate aussi que les enclos qui hébergent les chiens sont en mauvais état (présence de rouilles, trou dans les murs), sales et fait en matériaux non lisses, ni facilement lavables (bois brute) et que plusieurs enclos dans une roulotte ont les 4 côtés pleins. La majorité des niches sont trop grandes par rapport à la taille des chiens qui ne leur permettent pas de conserver leur chaleur. Je constate aussi la présence de ripe dans les bols d'eau et de nourriture et que le toilettage des chiens est dû (poil long, cotonné, sale; griffes très longues). Je constate la garde de plusieurs chiens à une température qui est inadéquate. Présence sur place de 80 chiens de plus de 6 mois et 81 chiots (voir rapport inspection #3520611 en annexe A-15). Un plan d'action est reçu le 2 février 2023 (en annexe A-20).

Le 12 avril 2023, je fais une inspection suite à la réception d'une plainte concernant le bien-être animal et pour faire un suivi du plan d'action. Je constate dans les bâtiments, une forte odeur d'ammoniac (yeux et gorge qui me piquent), donc une ventilation inadéquate. Je constate que les chiennes ne peuvent pas s'isoler de leurs petits selon leur besoin. Je constate aussi que les enclos qui hébergent les chiens sont en mauvais état (présence de rouilles, trou dans les murs), sales et fait en matériaux non lisses, ni facilement lavables (bois brute) et que plusieurs enclos dans une roulotte ont les 4 côtés pleins. La majorité des niches sont trop grandes par rapport à la taille des chiens qui ne leur permettent pas de conserver leur chaleur. Je constate aussi la présence de ripes dans les bols d'eau et de nourriture et que le toilettage des chiens est dû (poil long, cotonné, sale; griffes très longues). Je constate la garde de plusieurs chiens à une température qui est inadéquate. Présence sur place de 95 chiens de plus de 6 mois et 52 chiots (voir rapport inspection #3565723 en annexe A-16). Les améliorations mentionnées dans le plan d'action ne sont aucunement débutées.

Responsable du dossier

Lise Michaud, inspectrice MAPAQ #900
350, boulevard Arthur-Buies Ouest
Rimouski (Québec) G5L 5C7
Téléphone : 418 727-3522 poste 1666

Date : 2023-05-30

Signature : 

Identification des animaux

Saisie 159 Méandres Pointe-à-la-Croix

Inspecteur : Lise Michaud et Isabelle Morin

Date : 2 mai 2023

# enclos ou pièce	Identification	Sexe	Race	Couleur	Commentaires
5005-501	AF-01	M	5-6 mois		beige. caniche type
	AF-02	F	↓		BRUN type
	AF-03	F			BRUN type
	AF-04	F	plus vieille		BLANC dents?
Pièce 505					
	A-F-05	F			Mère menbé lait blanc.
	AF-05A	F	*		beige blanc
	AF-05B	M	*		beige blanc.
	AF-06	F			Mère blanc/beige.
	06A	M	*		bb beige/blanc
	06B	M	*		
	06C	M	*		↓
	AF-07A	M	*		Yorkshire collier rouge
	AF-07B	M	*		collier orange
	AF-07C	M	*		PAS de collier

Tous les animaux examinés et décrits sur cette page sont considérés aptes au transport

Identification des animaux

Saisie 159 Méandres Pointe-à-la-Croix

Inspecteur : Lise Michaud et Isabelle Morin

Date : 2 mai 2023

# enclos ou pièce	Identification	Sexe	Race	Couleur	Commentaires
Pièce sous sol.	AF-08	F			Mde Brunne Crème
	08A	M	*		Noir/feu
	B	M	*		tricolore
	C	M	*		tricolore
	AF-09	F			Mère beige/crème
	AF-09A	F	*		crème, collier bleu
	AF-09B	M	*		vent
	AF-09C	M	*		corde verte
	AF-09D	M	*		orange
	AF-09E	F	*		jaune
	AF-09F	F	*		rose
	AF-09G	F	*		pas collier
Maison	AF-10	F			vieille beige

Tous les animaux examinés et décrits sur cette page sont considérés aptes au transport

Identification des animaux

Saisie 159 Méandres Pointe-à-la-Croix

Inspecteur : Lise Michaud et Isabelle Morin

Date : 2 mai 2023

# enclos ou pièce	Identification	Sexe	Race	Couleur	Commentaires
grandes	AF-11	F	bouvier bruffe		NOIR / feu / blanc
	AF-11A	F*			↓
	AF-11B	M*			
grandes bleues					
	AF-12	M			noir/blanc.
	AF-13	F			brun
	AF-14	F			tête noire noir/blanc
	AF-15	F			brun
	AF-16	F			gris / brun poils très long
	AF-17	M			blanc
	AF-18	M			noir/feu
	AF-19	F			NOIR / BLANC
	AF-20	F			Beige griseauté ??

Tous les animaux examinés et décrits sur cette page sont considérés aptes au transport

Identification des animaux

Saisie 159 Méandres Pointe-à-la-Croix

Inspecteur : Lise Michaud et Isabelle Morin

Date : 2 mai 2023

# enclos ou pièce	Identification	Sexe	Race	Couleur	Commentaires
dehors	AF-21	F			caniche gestaute ??
	AF-22	M			crème/gris (! caniche)
	AF-23	F			caniche blanc grand gestaut.
	AF-24	F			Bouvier Bernois
	AF-25	F			XL Beige/blanc Sautré
enclos long					
petit blanc	AF-26	M			SNAUZER? merle.
	AF-27	M			merle
	AF-28	M			caniche beige roux
	AF-29	F			caniche beige roux
	AF- 29 30	F			caniche beige
	AF-31	M			caniche merle
	AF-32	M			caniche gris/beige
	AF-33	F			caniche beige.
	AF-34	M			MAL caniche beige

Tous les animaux examinés et décrits sur cette page sont considérés aptes au transport

Identification des animaux

Saisie 159 Méandres Pointe-à-la-Croix

Inspecteur : Lise Michaud et Isabelle Morin

Date : 2 mai 2023

# enclos ou pièce	Identification	Sexe	Race	Couleur	Commentaires
cabane forêt pointe à la croix	AF 35	M			Merle type kamúchtu
	AF 36	F			beige poils long-mi
	AF 37	F			cauiche beige
	AF 38	M			cauiche brun petit.

Tous les animaux examinés et décrits sur cette page sont considérés aptes au transport